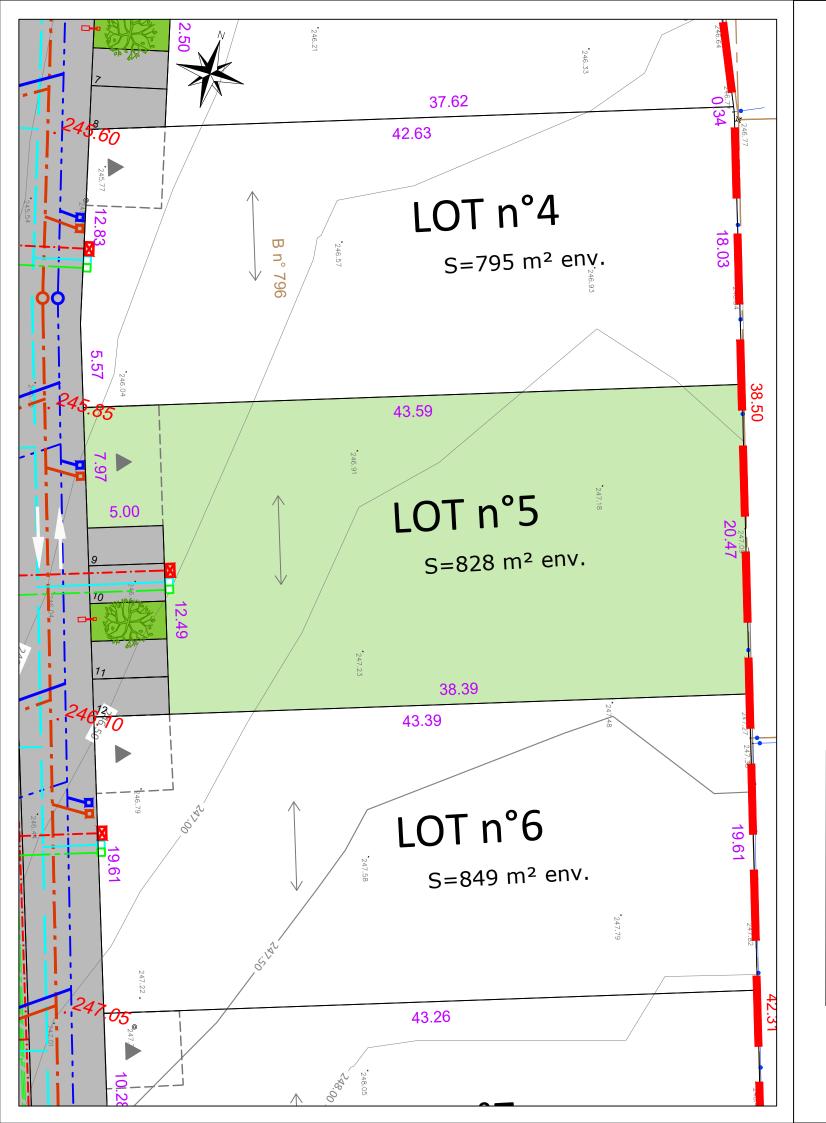
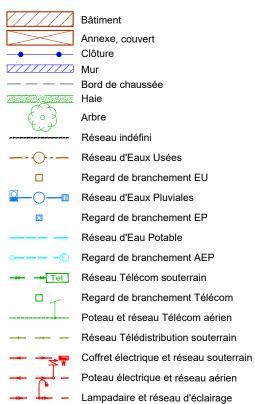
ENT DE L'AIN	
CONDEISSIAT	
ent du quartier DE L'IRANCE" uville Les Dames - RD n° 64	
E PROVISOIRE	
ERENCES CADASTRALES : t : "Au Village" on et Parcelle : B n°796p	
situation: 1/2000 n°64) Bn° 792 Lot Cn° 638 Cn° 425	n°5
e Commentaires	
2025 Plan de vente provisoire	
	Nom
Terra	n AS
Terra Burea Contrôlé	n AS u AS-LA



LEGENDE ETAT DES LIEUX



LEGENDE PROJET

Périmètre

| Emprises cessibles | Voirie (enrobé) |
| Trottoir (enrobé silico-calcaire) |
| Stationnements (enrobé) |
| Espaces verts |
| Arbres plantés par l'aménageur |
| Bloc boîtes aux lettres |
| Candélabres |
| Aire d'accès non clôturée à créer (accès au choix pour le lot 9) |
| Sens du faîtage principal |
| Arbres à conserver (abattage autorisé pour la création des accès)

Aménagement paysager linéaire à créer

par l'acquéreur

LEGENDE FONCIER

Application cadastrale figurative
Point matérialisé / non matérialisé
Borne OGE existante
Piquet, Clou d'arpentage, Tige de fer
Borne OGE nouvelle
Limite de propriété
(sous condition de validation des riverains)
Signe d'appartenance de limite

RATTACHEMENTS:

Planimétrie : Système de projection planimétrique RGF93-CC46

Altimétrie: Système d'altitude normale NGF-IGN 69 approchées,

Définie par système GPS.

NOTA

- L'application graphique des limites cadastrales ne constitue pas une délimitation périmétrique de la propriété et ne saurait engager la responsabilité du Géomètre-Expert sur ce point.
- Les cotes et surfaces figurant sur ce plan sont indicatives. Elles seront définitives après bornage du terrain.
- L'acquéreur doit consulter le plan de composition, le règlement de lotissement et le Plan Local d'Urbanisme avant tout établissement de projet sur un lot.
- L'emplacement des réseaux est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié suite à des impératifs de chantier.
- Seul le plan de récolement des travaux indiquera les éléments définitifs de réseaux.